

Certificat – Tenue d’un registre à distance
par consultation écrite

Règlement d'emprunt B-298 décrétant un emprunt de 440 000 \$ pour pourvoir à des travaux de réhabilitation de la rue d'Épinal

Je soussignée, Annie Chagnon, avocate et greffière à la Ville de Lorraine certifie que :

- le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 7133;
- le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin soit tenu est de 724 ;
- le nombre de demandes faites est de 0 ;
- le règlement d'emprunt B-298 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Donné à Lorraine, le 14 juillet 2020.

Annie Chagnon

Annie Chagnon
Avocate et greffière